

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT

Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VÈRE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Annie CARAYON, Présidente du S.M.R.P.

Présents :

Mesdames Annie CARAYON, Emilie BÉZIO, Séverine LO, Flavie PIRON

Messieurs, Didier BONNEFOUS, Max ESCAFFRE, Frédéric ORGUEIL, Rémy PEZET, Alain TROUCHE

Absents excusés :

Absents : Emeline VIGROUX, Pascal HEBRARD, Jean-Marc BALARAN

Date de la convocation : le 21 novembre 2025

Secrétaire de séance : Emilie BÉZIO

Nombres de membres :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

D02-05122025 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs (article L 1612-1 du CGCT)

- Vu le CGCT, notamment les articles L. 1612-1,
- Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir par anticipation des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026,

Mme la Présidente propose d'ouvrir des crédits d'investissement 2026 par anticipation pour le budget principal du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique Vère-Lézert, dans la limite de 25 % du total des crédits votés en 2025 (en incluant les Décisions Modificatives), dans l'attente du vote définitif du budget primitif 2026. Ce mécanisme, prévu par la réglementation, permettra au syndicat de réaliser des dépenses d'investissement, sans attendre le vote du budget qui interviendra entre le mois de février 2026 et la date limite du vote du budget soit le 15 mars 2026.

Mme la Présidente propose aux élus de voter les montants comme présentés dans le tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Total budget 2025	Ouverture crédits anticipés Sur 2026 25%
100	EQUIPEMENT DES CANTINES	1800.00	
Opérations réelles		1800.00	
21	Immobilisations corporelles	1800.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	1800.00	450.00
103	EQUIPEMENT NOUVELLE CLASSE	3144.90	
Opérations réelles		3144.90	
21	Immobilisations corporelles	3144.90	
2183	Matériel informatique	900.00	225
2184	Matériel de bureau et mobilier	1000.00	250
2188	Autres immobilisations corporelles	1244.90	311.22
105	ECOLE NUMERIQUE	1200.00	
Opérations réelles		1200.00	

21	Immobilisations corporelles	1200.00	
2183	Matériel informatique	1200.00	300.00
106	LAVERIE-GESTION DU LINGE	700.00	
Opérations réelles		700.00	
21	Immobilisations corporelles	700.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	700.00	175.00
	TOTAL GENERAL	6844.90	1711.22

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement 2026 par anticipation pour le budget principal dans la limite de 25 % du total des crédits votés en 2025 (en incluant les Décisions Modificatives), dans l'attente du vote définitif des budgets primitifs 2026. Ce mécanisme, prévu par la réglementation, permettra de réaliser des dépenses d'investissement, sans attendre le vote du budget 2026.

Adopté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le 31/12/2025
ID : 081-258101823-20251205-D02_05122025-BF



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

Fait à Castanet le 05/12/2025

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BEZIO

S.M.R.P
VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret : 258 101 823 00015

Le Maire / Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le